

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 26 février 2016

Délibération n° 10-2016

Suite à la démission début juin 2015 de Yohann BOISHARDY de son poste d'Ingénieur Informatique contractuel au sein de l'ENSIBS, le département Cyberdéfense a recherché un candidat pouvant répondre aux spécifications du poste laissé vacant. L'urgence de la création du Cyber Security Center et la mise en place de formations par un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché, a contraint le département à sélectionner M. Thomas FONTAINE pour ce poste.

M FONTAINE ne souhaitait pas et ne pouvait pas commencer son contrat de travail avant le mois d'octobre car il était encore, à cette époque, étudiant à l'EPITECH de Rennes. L'ENSIBS a malgré tout souhaité anticiper ce recrutement et à demander à M. FONTAINE de bien vouloir suivre des sessions de formations indispensables à la tenue de son futur poste la semaine du 08 au 12 juin à Vannes. M. FONTAINE étant à cette période de l'année en stage en Angleterre, il a malgré tout accepté de revenir en France spécifiquement pour suivre cette session de formation.

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité l'ENSIBS à rembourser les frais de transports engagés par Monsieur FONTAINE pour suivre sa formation en France, soit un total d'environ 476 euros (en fonction de la valeur de la livre sterling retenue).

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02 mars 2016

Document mis en ligne le : 02 mars 2016